



**ARRETE N° 36/2022
en date du 21 octobre 2022**

**portant désignation d'un correspondant
Incendie et Secours**

Le Maire de la Commune de HUNTING

VU la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 dite loi MATRAS visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le Décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Vu la délibération n° 8 du 13 septembre 2022, désignant Louis FOUSSE en tant que correspondant incendie et secours

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Louis FOUSSE, 1^{er} Adjoint au Maire, **est désigné correspondant incendie et secours** pour être l'interlocuteur privilégié du Service départemental d'incendie et de secours – SDIS dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a notamment pour missions l'information et la sensibilisation du Conseil municipal et des habitants de la commune.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- ❖ Au Sous-Préfet de l'arrondissement de Thionville
- ❖ Directeur départemental du SDIS
- ❖ A l'intéressé

Fait à HUNTING, le 21 octobre 2022
Le Maire,
Norbert MARCK

